

29 - Subvention à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) pour l'organisation de la conférence régionale de la vie associative

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : La CPCA de Franche-Comté (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) organise le 10 décembre prochain une conférence régionale de la vie associative.

Cette manifestation sera un lieu d'expression et d'échanges ouvert à tous les responsables et militants associatifs, bénévoles et salariés. Cette action témoignera de la vitalité des associations mais aussi de leurs difficultés, de leurs espoirs et de leurs attentes.

Dans ce cadre, la CPCA sollicite la Ville à hauteur de 1 000 €.

La Ville de Besançon accompagne la CPCA par l'intermédiaire du Centre 1901 pour la construction des contenus et la définition des thèmes de la journée.

Proposition

Il est proposé d'attribuer à la CPCA une subvention de 1 000 € pour l'organisation de cette conférence.

En cas d'accord, la somme de 1 000 € sera prélevée au chapitre 65.025/6574 CS 47047.

«M. Philippe GONON : Juste à titre d'information, cette conférence permanente, c'est quelque chose de départemental, de régional, de national, c'est quoi exactement cette structure de coordination ?

Mme Danièle POISSENOT : C'est une antenne régionale d'un mouvement national qui organise les assises conférence régionale de la vie associative. C'est une conférence qui aura lieu sur une journée et qui se tiendra à l'IRTS. C'est la première fois et la CPCA a dans l'idée de renouveler annuellement cette conférence si ça se passe bien et surtout s'il y a du public pour.

M. LE MAIRE : C'est intéressant car ce sont des conférences où il y a de l'échange d'expériences, des transmissions de savoirs, des échanges de bonnes pratiques»

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2011.